

4.2.a - Règlement - document graphique
Plan de zonage général
Secteur Villages

VAUX-EN-BEAUJOLAIS

Plan au 1:5 000

 Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du
PLU-H

[illegible]

Secteurs de protections liés aux enjeux de milieu naturel :
 Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

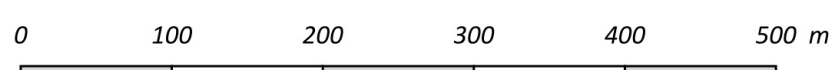
-  Réserve naturelle
-  Mairie
- Alignement d'arbres
- Jardin
-  Boisement
-  Espace Boisé Classé
- Corridor écologique
- Zone naturelle d'intérêt scientifique (écologique)
-  Zone humide
-  Bande libre autour des cours d'eau

Autres prescriptions :

- Secteur avec Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés
- Changement de destination du bâtiment - création de nouveau logement
- Changement de destination du bâtiment - extension du logement existant
- Changement de destination du bâtiment - hôtel
- Changement de destination du bâtiment - hôtel et restauration
- Changement de destination du bâtiment - activité artisanale
- Changement de destination du bâtiment - restauration
- Servitude de mixité sociale
- Zone non aedificandi
- Secteur d'attente de projet au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

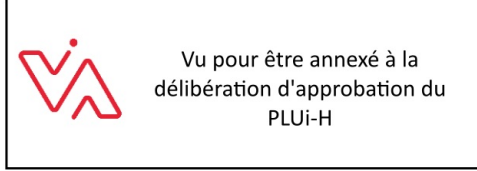
●●● Traitement paysager et recul des constructions par rapport à la voie du Tacot

Informations complémentaires :





Plan au 1:5 000



Zonage :
[] Zonage
Risques Inondation :
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation de l'Aisergue et de ses affluents
Commune de Saint-Cyr-le-Château concernée (cf plan 4.2.b et pièce 5.1)
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Morgon et du Nizard
Secteur concerné par le titre 5.1)
Traduction des cartes d'inondation du Marnierand et de la Vauonne établies par le SHRS (risque de crue rapide des rivières)
[] ICI - secteur inconstructible sauf exceptions
[] ICI - secteur inconstructible sauf exceptions
[] ICI - secteur soumis à des prescriptions spéciales
Traduction des cartes d'aléas établies par AgGéorisques
[] Secteur inconstructible sauf exceptions (R)
[] Secteur soumis à des prescriptions spéciales (R)

